REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT-DE-BOURG-EN-BRESSE

COMMUNE DE NIEVROZ

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du Mardi 03 Octobre 2023

Le trois octobre deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de NIEVROZ s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M Patrick BATTISTA, Maire.

Présents : Mesdames, Muriel THOMAS, Sandrine PENAS, Joanna JUAREZ-LOPEZ, Audrey CHERUBINI, Gwladys STRABONI, Karine DUFOUR et Messieurs Patrick BATTISTA, Richard BOUFFANET, Jean-Christophe DETRE, Bertrand GREFFE, Jérémie THIEBAUT, Pascal DEMMERLE, Michel DAMIRON,

Excusés : Chantal MONTRICHARD donne procuration à Muriel THOMAS, Maryse REY donne procuration à Michel DAMIRON, Gilles TROMPILLE donne procuration à Joanna JUAREZ-LOPEZ, Clément BOYER donne procuration à Jean-Christophe DETRE, Cyril DUTOUR donne procuration à Patrick BATTISTA. Audrey CUILLERET donne procuration à Gwladys STRABONI.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **Date de convocation** : 26/09/2023
Nombre de Présents : 13
Nombre de votants : 19 **Secrétaire de séance :** Gwladys STRABONI

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 juin 2023 DEL 2023/21
Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré à l'unanimité :
- **APPROUVE**, le compte rendu de la séance du 22 juin 2023.

Approbation du rapport de gestion 2022 de la SPL SEGAPAL DEL 2023/22

Par décisions du 6 juin 2023, le Conseil d'administration de la SPL SEGAPAL a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 29 Juin 2023, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2022 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des Collectivités Territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL SEGAPAL, Société Publique Locale gestion des espaces publics du Rhône-Amont, pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Notre collectivité est actionnaire de la SPL Segapal, à ce titre nous sommes représentés au **Conseil d'Administration ou Assemblée Spéciale par Mr Battista Patrick, Maire.**

Il convient donc que nous soumettions à notre organe délibérante, un rapport annuel qui doit nous permettre de nous prononcer sur l'action de nos représentants au sein de la SPL et sur les missions de cette dernière.

Présentation : La SEGAPAL, Société d'Economie Mixte, a été créée en 1979 afin de gérer et animer le Grand Parc Miribel Jonage.

Depuis le 29 juin 2012, la société revêt la forme juridique de Société Anonyme, dénommée de « Société Publique Locale de gestion des espaces publics du Rhône-Amont ». Son nom commercial reste SEGAPAL.

Détenue à 100 % par des collectivités territoriales, la SPL SEGAPAL exerce son activité exclusivement pour le compte de ses actionnaires, sur leurs territoires.

Actionnariat : Le capital de la SPL SEGAPAL a été porté de 670 000 € à 699 949 € en 2016.

Le capital est réparti entre 20 collectivités actionnaires.

La Gouvernance de la SPL SEGAPAL :

Le Président est Monsieur Issam BENZEGHIBA.
Le Directeur Général est Monsieur Guillaume MAURY.

Le bureau :

Le Président est entouré de 4 vice-Présidents :

- Madame Nathalie DESCOURS, en charge de la communication et des relations publiques
- Madame Valérie POMMAZ, en charge de la cohésion et de la cohérence des territoires
- Monsieur Jean-Claude RAY, en charge de la transition écologique et de la certification ISO 9001
- Madame Anne REVEYRAND, en charge de la conciliation des usages

En 2022, les membres du bureau se sont réunis 4 fois.

L'assemblée Générale :

Représente l'ensemble des collectivités actionnaires. Elle se réunit 1 fois par an pour approuver les comptes de la société.

Le conseil d'administration :

Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

18 administrateurs désignés par les assemblées délibérantes des collectivités actionnaires siègent au conseil d'administration.

En 2022, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois.

L'Assemblée spéciale :

Elle est composée des 14 représentants des collectivités actionnaires dont la part du capital ne leur permet pas d'être directement représentés au Conseil d'Administration. Deux membres de cette assemblée sont nommés au Conseil d'Administration.

En 2022, l'assemblée spéciale s'est réunie 4 fois.

Le comité d'Orientation et de Suivi :

Dirigé par le Président, les membres sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le COS étudie les dossiers relatifs au suivi de l'entreprise (R.H., financier, opérations) ou encore les orientations possibles de la société afin de renforcer le contrôle analogue.

En 2022, l'assemblée spéciale s'est réunie 2 fois.

La commission d'appel d'offres :

Dirigé par le Président, les membres titulaires et suppléants sont désignés par le Conseil d'Administration.

La CAO examine les candidatures dans le cadre des appels d'offres.

En 2022, l'assemblée spéciale s'est réunie 2 fois.

Vie de l'entreprise

Les services

La SPL Segapal emploie 69 salariés permanents, jusqu'à 110 en haute saison, réparti en 4 services opérationnels :

- Gestion des espaces naturels et surveillance
- Gestion des infrastructures et du patrimoine
- Développement
- Exploitation

Les fonctions supports de la SPL SEGAPAL participent au bon fonctionnement de l'entreprise et accompagnent les équipes opérationnelles au quotidien :

- Administratif
- Financier,
- Ressources Humaines,
- Marché,
- Suivi qualité

Domaines de compétences

- Gestion des espaces naturels et agricoles
- Surveillance des espaces naturels publics
- Aménagement et la maîtrise d'ouvrage déléguée d'études et de travaux
- Gestion des services et équipements publics (sportifs, de loisirs)
- Développement du tourisme local
- Pédagogie de l'environnement
- Encadrement d'activités sportives nautiques et terrestres.
- Animations et événements
- Préservation de la ressource en eau et gestion des crues

Démarche qualité ISO 9001

LA SPL Segapal a entamé en 2009 une démarche qualité ISO 9001.

Cette certification représente un référentiel propre au management de la qualité.

Afin de se conformer aux évolutions des normes en vigueur, la SPL SEGAPAL a passé avec succès son audit de renouvellement de certification ISO 9001 en octobre 2021 pour 3 ans.

Présentation des comptes annuels 2022

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

- ⇨ Total bilan : 3 661 732 €
- ⇨ Chiffre d'affaires : 3 102 264 €
- ⇨ Résultat net comptable (Perte) -173 661 € dont :
  - Résultat hors DSP Grand parc & Anneau bleu : 116 013 €
  - Résultat DSP Grand Parc & Anneau bleu : -238 287 €

- ⇨ Recettes d'activités : 7 249 954 €
  - Recettes d'activité hors DSP Grand parc & Anneau bleu : 743 813 €
  - Recette d'activité DSP Grand Parc & Anneau bleu : 6 389 679 €
- ⇨ Dépenses d'activités : 7 423 615 €
  - Dépenses d'activité hors DSP Grand parc & Anneau bleu : 499 673 €
  - Dépenses d'activité DSP Grand Parc & Anneau bleu : 5 260 940 €

Les conventions liant les actionnaires à la SPL SEGAPAL

SYMALIM	
Convention :	Délégation de service public
Object :	Exploitation et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage et l'entretien de la piste mode doux de l'Anneau bleu et ses haltes sur les berges du Canal de Jonage
Durée :	4 ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022 + Avenant de 6 mois du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023
Contrats antérieurs :	De 1979 (création de la Segapal) à 2001 : Contrat d'affermage De 2001 à 2019 : Contrat de régie intéressée
Les missions déléguées :	- La gestion de l'espace public - La sécurité et la surveillance - La gestion du patrimoine bâti et des réseaux - L'accueil du public - La pédagogie à l'environnement - Les activités commerciales de loisirs - Evénementiel - Promotion du Grand Parc Miribel Jonage - La gestion des conventions d'occupation du domaine public

Les recettes générées par la mission de D.S.P. :

Au 31 Décembre 2022, les recettes s'élevaient à 6 389 679 €.

Recettes d'activités individuelles : Elles ont généré 897 K€ de CA en 2022 contre 744 K€ au 31/12/2019.

Recettes d'activités « groupe entreprises » : Elles ont généré 544 K€ de CA en 2022 contre 242 K€ au 31/12/2019

Recettes d'activités « groupe enfants » : Elles ont généré 291 K€ de CA en 2022 contre 290 K€ au 31/12/2019. Elles sont équivalentes à celle de 2019 proche des objectifs fixés.

Les recettes liées aux conventions (Prestations & locations) : Elles ont généré 561 K€ de CA en 2022 contre 692 K€ au 31/12/2019. Cet écart significatif s'explique principalement par une réduction de conventions de location (Centre équestre N°1 ; Les Sablettes ; le Cloizu)

Subventions d'exploitations : Elles s'élèvent à 90 599 €. L'affectation directe de ces recettes concerne les actions en faveur de la politique de la ville et la prise en charge partielle des médiateurs sociaux.

Les principales ressources liées aux subventions concernent des postes de travail liés aux missions dites transversales, elles réduisent les charges du personnel concerné. La baisse significative est liée au transfert des postes « contrat Rhône ».

La Subvention d'équilibre : Le montant comptabilisé pour l'exercice 2022 est 3 740K€.

Il se réparti par :

- Une subvention de base de 3 346 K€ en concordance avec l'avenant N°3 à rapprocher des 3 408K€ perçu en 2016.
- Une revalorisation de 1% soit + 33 K€
- Une prise en charge de 15 k€ pour l'aménagement su site du Cloizu
- Une prise en charge de nouvelles missions (Transport, Renfort SIS) pour 45 K€
- Une affectation de 300 K€ de la participation aux travaux de gros entretiens

Les principales dépenses :

- 3 075 K€ en personnel
- 347 K€ d'achats
- 548 K€ d'entretien
- 805 K€ de prestations
- 195 K€ de fluides

Les outils mis en place démontrent clairement que la SPL SEGAPAL a su se réorganiser sans cesse afin de conserver un équilibre budgétaire de plus en plus inatteignable.

SYMALIM	
Convention :	**CONVENTION DE PRESTATION INTÉGRÉE**
Object :	Assistance à maitrise d'ouvrage pour le dépôt et le suivi de l'appel à manifestions d'intérêt de l'entreprise Citéo
Durée :	Du 19/10/2021 au 31/12/2023
Mission :	- Dépôt de candidature pour le déploiement des équipements de collecte sélective des déchets hors foyer sur l'ensemble du grand parc - Contractualisation - Mise en œuvre et suivi du projet & bilan de l'opération

Chiffre d'affaires : 35 K€

MANDATS SYMALIM
Milieux naturels et espaces verts
Milieux naturels et espaces verts
Equipement accueil public - ris totem
Bâtiment 2021 - ERP atol' & ERP CAE
Réhabilitation des toitures du centre équestre n°3
Remise en état passage des 2 lacs
Suivi écologique des mesures compensatoires
Etude de gestion des accès et du stationnement

Auscultation des voiries et des ouvrages d'art du gp
Milieux naturels & espaces verts l ONF grands graviers
Aménagement du Cloizu
Aménagement du passage des 2 lacs
Développements de la stratégie déchets - Citéo 2
Equipements courants accueil public 2022
Centre de préparation aux Jo 2024
Réhabilitation de la ferme du Morlet et de ses annexes
Désamiantage de la ferme des iles et tireurs vaudais
Mise en conformité centre benoit Carteron
Optimisation ventilation à L'iloz'
Création d'un logement collectif ce1
petits aménagements voirie - maîtrise des accès + mode actif
Amélioration espaces voiries nouvelles lignes transport en commun
Gestion dispositifs arrosage
Rénovation du réseau d'eau potable
Mise normes installations assainissement non collectif

Rémunération : 41 K€

MÉTROPOLE DE LYON	
Convention :	Contrats de Prestations intégrées à bon de commande
Object :	Entretien des espaces de l'accès sud du Parc Olympique Lyonnais
Durée :	Du 01/01/2021 au 14/04/2023
Contrats antérieurs :	Du 01/01/2016 au 31/12/2017 Du 01/01/2018 au 31/12/2018 Du 01/01/2019 au 31/12/2020
Périmètre :	Chassieu, Décines – Charpieu - Meyzieu
Mission :	- Entretien des espaces verts - Nettoiement des espaces ouverts au public - Evacuation des déchets - Suivi des dégradations du mobilier - Suivi du fonctionnement des ouvrages hydrauliques - Contrôle sécurité des équipements sportifs et ludiques

Chiffre d'affaires : 232 K€

MÉTROPOLE DE LYON	
Convention :	Accord-cadre + bons de commande par l'acheteur
Object :	Entretien du Parc technologique de Saint Priest
Durée :	2 ans, du 18 mars 2021 au 17 mars 2023. Reconductible pour 2 ans
Mission :	- Entretien des espaces verts et plantations - Entretien des lacs des espaces publics - Nettoyage et ramassage des déchets - Entretien du Potager - Production de légumes pour l'hôtel Golden Tulip et une épicerie solidaire

Chiffre d'affaires : 214 K€

MÉTROPOLE DE LYON	
Convention :	Convention d'occupation temporaire du domaine public
Object :	Gestion de la prise d'eau
Durée :	4 mois
Contrats antérieurs :	Du 01/11/2020 au 31/10/2021
Périmètre :	Grand Parc Miribel Jonage Lac des eaux bleues à Vaulx-en-Velin
Mission :	Maintenir la canalisation et la prise d'eau sur un linéaire de 900m

Chiffre d'affaires : 167 K€

MÉTROPOLE DE LYON	
Convention :	Convention de participation financière
Object :	Animations Quartiers d'été
Durée :	Du 14 juin 2023 au 31 Août 2023
Périmètre :	Grand Parc Miribel Jonage – L'atol' et Fontanil
Mission :	offre de loisirs et d'animations destinée aux habitants des Quartiers en Politique de la Ville et en Veille Active de l'agglomération lyonnaise. Le dispositif comprend : - un campement sous une grande tente dans un espace clos ouvrant sur la plage du Fontanil avec accueil tous les jours à partir de 11h par un coordonnateur des groupes auto encadrés - un programme d'activités encadrées (sport, culture, prévention, environnement) du mercredi au vendredi de 14h à 16h (sur inscription).

Chiffre d'affaires : 38 K€

MÉTROPOLE DE LYON	
Convention :	Prestations intégrées à bons de commande

Object :	Gardiennage du champ captant
Durée :	Été 2022
Mission :	Surveillance de la brèche de Neyron

Chiffre d'affaires : 11 K€

MÉTROPOLE DE LYON	
Convention :	Lettre de commande
Object :	Animations EAU
Périmètre :	Grand Parc Miribel Jonage
Durée :	De mai 2022 à juillet 2022

Chiffre d'affaires : 18 K€

3CM	
Convention :	Prestations intégrées
Object :	Animation du comité de pilotage Natura 2000
Durée :	1 ans
Contrats antérieurs :	Depuis 2016 - Contrats annuels
Mission :	- Animation du comité de pilotage Natura 2000 - Mise en œuvre d'actions proposées par le DOCOB et hiérarchisées par le comité de pilotage

Chiffre d'affaires : 12 K€

MEYZIEU	
Convention :	Prestations intégrées
Object :	Brigade équestre
Durée :	Juillet et Aout
Contrats antérieurs :	Depuis 2012 - Contrats annuels pour juillet-août
Mission :	- Information, sensibilisation et prévention - 25 interventions de 4 heures, en semaine, weekend ou jours fériés

Chiffre d'affaires : 12 K€

MEYZIEU	
Convention :	Prestations intégrées à bons de commande
Object :	Entretien des espaces verts

Durée :	Depuis 2019
Mission :	- Fauche - Taille de haies - Tonte - Débroussaillage

Chiffre d'affaires : 4 K€

VAULX-EN-VELIN	
Convention :	Prestations intégrées
Object :	Brigade équestre
Durée :	Juillet et Aout
Contrats antérieurs :	Depuis 2016 - Contrats annuels pour juillet-août
Mission :	- Information, sensibilisation et prévention - 14 interventions à la Rize et 7 au village. - 2 jours/semaine, en semaine ou weekend de 15h à 19h

Chiffre d'affaires : 4 K€

Le conseil municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le rapport annuel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Approbation du RPQS Eau potable de la 3CM 2022 DEL 2023/23

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.
Ce rapport a été approuvé par le conseil communautaire en date du 7 septembre 2023. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération ont été transmis dans le délai de 15 jours, par voie électronique, à Madame la Préfète et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).
Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs ont été, en outre, saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.
Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

— **ADOPTE** le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Approbation du RPQS Assainissement Collectif de la 3CM 2022 DEL 2023/24

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport a été approuvé par le conseil communautaire en date du 7 septembre 2023. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération ont été transmis dans le délai de 15 jours, par voie électronique, à Madame la Préfète et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).
Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs ont été, en outre, saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.
Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

— **ADOPTE** le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Approbation du rapport annuel de prévention et gestion des déchets de la 3CM 2022 DEL 2023/25

Conformément à l'article L 224-17-1 du Code Général des collectivités territoriales, issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel a soumis à l'assemblée délibérante, lors de sa séance en date du 6 juillet 2023, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets, au titre de l'année 2022.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité et doit être :

- communiqué à l'ensemble des communes pour présentation à leur conseil municipal ;
- tenu à disposition du public.

Ce rapport annuel décrit les moyens matériels et humains ainsi que les modalités d'exploitation en place concernant la collecte des ordures ménagères, le tri sélectif et la déchèterie.

Les données d'exploitation sont également présentées, avec comme principaux chiffres clés :

	Tonnage 2022	**Variation tonnage 2022/2021**	**Kg/habitant** (base légale population INSEE en vigueur au 1er janvier 2022 : 25 233 hab)
Ordures ménagères	4 607	-4,5%	182,6
Emballages ménagers et papier	955	-0,7%	37,8
Verre	820	0,7%	32,5
Déchèterie	7 545	-8,7%	299,0
TOTAL	**13 927**	-6,3%	551,9

Sur le plan financier, les coûts de gestion du service au titre de l'année 2022 sont présentés à partir de la matrice comptable « compta-coût », matrice conçue par l'ADEME sur la base d'une comptabilité analytique.

Le coût total du service s'élève à 2 824 071 € TTC soit une augmentation de 122 121 € par rapport à 2021.

Les principaux postes d'augmentation de coûts sont les suivants :

- Tri des emballages et papier : + 70 643 € :

Cette augmentation est due au tarif de tri appliqué depuis le 1er octobre 2021 dans le cadre du nouveau marché avec l'entreprise PAPREC (augmentation de tarif de 68 % par rapport au marché précédent).

Cette différence de tarif s'explique notamment par le tri de tous les emballages et papiers fait par l'usine TRIVALO69 de Chassieu ; ce qui n'était pas le cas du centre de tri DIGITALE à Rillieux la Pape, construit avant la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages.

- Contribution à l'habitant versée à ORGANOM : + 26 601 € :

  Cette augmentation s'explique par l'augmentation d'un euro de la contribution à l'habitant.

- L'augmentation du poste « Autres charges » (40 392 €) due principalement à la logistique mise en œuvre pour la distribution des bacs de tri (personnel, location de véhicules).

Dans le même temps, les recettes des ventes de matériaux et celles provenant du soutien financier des éco-organismes (+ 36.3%) ont augmenté de 152 670 €.

Du fait de l'augmentation plus rapide des recettes que du coût du service, le coût aidé à l'habitant (coût restant à la charge de la collectivité après déduction des recettes de ventes de matériaux et des soutiens perçus) a diminué. Ce ratio est de 79.7 € HT/habitant en 2022 alors qu'il était de 80.8 € HT/habitant en 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2022, est invité à délibérer pour approuver le document présenté.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2022 sur le service public de prévention et de gestion des déchets.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

<u>Adhésion à la centrale d'achat de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le marché Amplivia 2020 DEL 2023/26</u>

L'accès au réseau sécurisé internet pour l'école : Amplivia 2016 est remplacé à compter du 06 juillet 2023 par AMPLIVIA 2020.
Pour permettre la migration de notre contrat il est nécessaire d'adhérer à la centrale d'achat de la région AURA pour bénéficier de tarifs préférentiels.
Monsieur Le Maire présente la convention d'adhésion à la centrale d'achat Auvergne Rhône Alpes pour le renouvellement et la migration du Marché AMPLIVIA.

Le conseil municipal, ayant délibéré, accepte à l'unanimité, la signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la région AURA pour la migration du marché AMPLIVIA 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

<u>Approbation du RPQS Eau potable 2022 du SIE Thil -Niévroz DEL 2023/27</u>

Madame Joanna JUAREZ-LOPEZ donne connaissance au Conseil Municipal du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Syndicat Intercommunal des Eaux THIL-NIEVROZ pour l'exercice 2022.
Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :
ADOPTE le rapport 2022, annexé, sur le prix et la qualité du syndicat intercommunal des Eaux Thil - Niévroz
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

<u>Informations diverses</u>
Mr Le Maire informe les membres du conseil municipal sur les travaux effectués pendant l'été :
Rafraichissement de la salle du catéchisme

Peinture et plancher de l'algéco
Stade : fresque et vestiaire repeint, ainsi que tonte et système d'arrosage
Film solaire et climatisation pour le restaurant scolaire
Peinture de l'escalier intérieur de la mairie
Elagage et abattage d'arbres pour sécurisation des espaces verts
Avancement du dossier PLU et rencontre avec la secrétaire générale de la Préfecture et la CDPNAF
Maison des associations avancement des travaux mais retard de la charpente
Fleurissement et création d'un rondpoint au cimetière
Invitation SDIS pour journée porte ouverte du nouveau centre
RESOSYS : le système d'alerte pour les classes sera installé pendant les vacances de la Toussaint
Eco-pâturage avec les brebis d'Estelle GRUMET dans le Parc de la Maison du Rhône

Forum des élus : Mr Damiron fait un retour sur ce forum organisé par la 3CM sur des sujets très enrichissants et instructifs concernant de près les communes.

Rappel :

Compétition de barques le dimanche 15 octobre.

Demande de participation des élus pour la vente de brioches au profit de l'ADAPEI le 07 octobre.

La séance est levée à 21h15.